

DEMANDE DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT

SEPTEMBRE 2022



AECL
Atomic Energy
of Canada Limited

EACL
Énergie atomique
du Canada limitée

70 YEARS
ANS



Sommaire

Cette demande de déclaration d'intérêt (« **DDI** ») a pour objet de solliciter l'intérêt de la part des membres de l'industrie à prendre part à un processus d'approvisionnement concurrentiel qui mènerait à la sélection d'un entrepreneur qui exploiterait les Laboratoires Nucléaires Canadiens, dans le cadre d'un modèle « organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur » (« **OGEE** »).

Objet de cette demande d'information

Énergie atomique du Canada limitée (« **EACL** »), une société d'État canadienne, mène des activités de planification afin d'évaluer les options et les façons d'obtenir les services d'un entrepreneur pour gérer le fonctionnement des Laboratoires Nucléaires Canadiens Ltée (« **LNC** ») dans le cadre d'un modèle OGEE. L'objet de cette DDI est de solliciter des commentaires et de la rétroaction auprès des membres de l'industrie concernant leur intérêt et capacité à prendre part à un processus d'approvisionnement concurrentiel qui mènerait à la sélection d'un entrepreneur qui exploiterait les LNC. Plus particulièrement, les objectifs de la présente DDI sont les suivants :

- Solliciter des commentaires au moyen d'énoncés des capacités de parties intéressées avec l'expérience et les capacités nécessaires pour satisfaire à tous les éléments majeurs de la portée requise pour gérer les LNC

Cette étude de marché aidera EACL à cerner les sources intéressées et prêtes et à élaborer son plan d'approvisionnement. Les objectifs clés de l'étude de marché sont de relever et d'atténuer les obstacles à la concurrence et de cerner les risques associés à la réalisation de la portée du projet. Le type, la période d'exécution et le montant du financement du contrat final seront déterminés dans le cadre du processus de planification de l'approvisionnement et de cette étude de marché.

Aperçu d'EACL

En vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Canada, EACL est une entité juridique distincte appartenant à part entière à l'État et mène ses activités sans lien de dépendance avec le gouvernement fédéral dans son fonctionnement quotidien, ses activités et ses programmes. EACL contribue à la réalisation des objectifs stratégiques généraux du gouvernement fédéral. EACL a l'obligation de se conformer à un large éventail de dispositions dans les lois qui comprennent, entre autres, le *Code du travail canadien*, la *Loi sur les langues officielles*, l'Accord de libre-échange canadien et la *Loi sur l'accès à l'information*.

EACL met en œuvre son mandat au moyen d'un modèle OGEE, selon lequel un consortium du secteur privé, l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada (« **ANEC** »), est responsable de l'exploitation des sites d'EACL par le biais de sa propriété et de sa gestion des LNC, une entité durable et l'exploitant, employeur et un titulaire de permis. L'ANEC est un consortium composé de trois entreprises partenaires, soit WS Atkins International Limited et sa société mère SNC Lavalin Group, Inc., CH2MHill Canada Limited et sa société mère Jacobs Technology, Inc. et Fluor Government Group et sa société mère Fluor Enterprises, Inc. Dans le cadre du modèle OGEE, EACL possède les sites, les installations, les actifs, les passifs (y compris les obligations d'assainissement de l'environnement) et la propriété intellectuelle. Les LNC sont chargés



de la gestion et du fonctionnement quotidiens des sites d'EACL et détiennent les autorisations des sites nucléaires.

EACL accepte les plans annuels des LNC et le rendement des LNC est alors systématiquement surveillé et évalué en fonction de cibles et de mesures fixées par EACL au début de chaque année. EACL supervise aussi deux importants contrats à coûts cibles, également avec les LNC, pour le déclassement et la fermeture de deux sites nucléaires : le réacteur nucléaire de démonstration, en Ontario, et les Laboratoires de Whiteshell, au Manitoba.

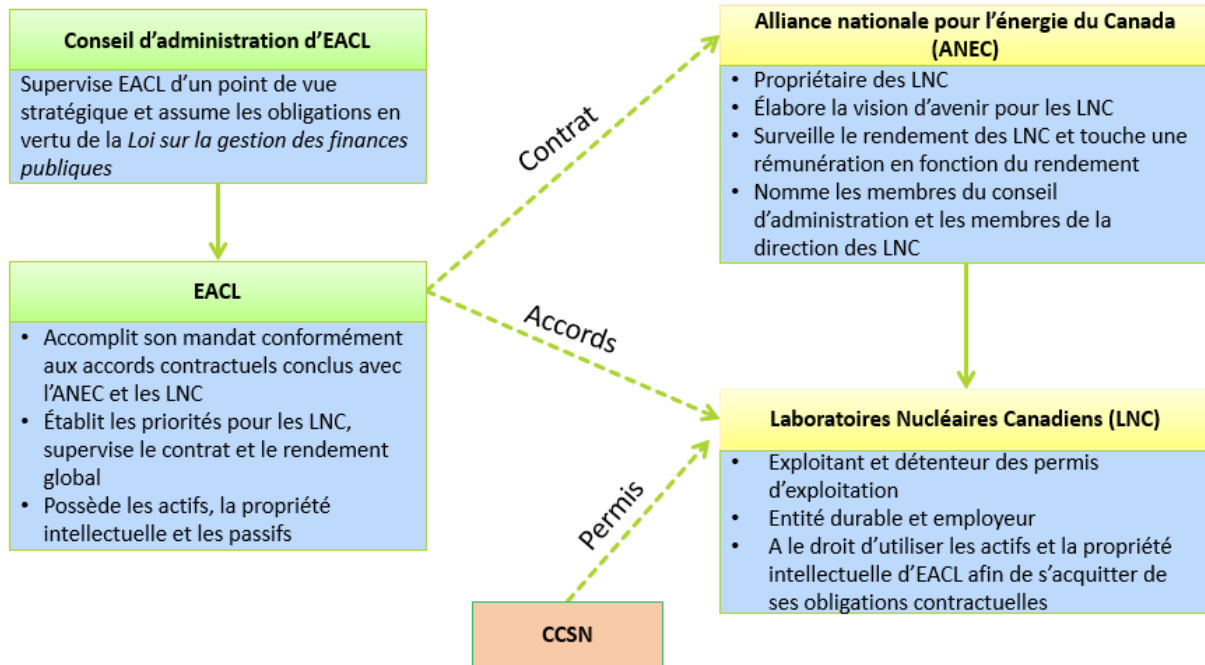
EACL compte sur un petit groupe d'employés possédant de l'expérience nationale et internationale dans la gestion d'arrangements similaires, tant du point de vue gouvernemental qu'entrepreneurial. L'objectif est que EACL ait l'expertise et les capacités nécessaires pour superviser le contrat OGEE et exercer des fonctions appropriées de supervision et de critique pour ajouter de la valeur pour le Canada.

EACL adopte plusieurs des initiatives d'écologisation du gouvernement du Canada dans l'écologisation de ses activités et s'harmonise en général avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et la Stratégie fédérale de développement durable. L'Environnement, la responsabilité sociale et la gouvernance (« **ESG** ») à EACL sont définis par l'optimisation des ressources sur l'ensemble des domaines axés sur l'environnement et la responsabilité sociale qui sont considérés par la direction d'EACL comme étant importants pour les activités d'EACL. Cela comprend les domaines que nous considérons comme étant d'important pour nos intervenants clés, les collectivités et le gouvernement du Canada. EACL tient compte des incidences de l'ESG sur l'ensemble de nos activités et cherche à intégrer les facteurs sociaux et environnementaux dans notre processus décisionnel.

Aperçu de la gestion et du fonctionnement des Laboratoires Nucléaires Canadiens

En février 2013, le ministre des Ressources naturelles a annoncé que le Canada entreprendra un processus d'approvisionnement concurrentiel pour trouver un entrepreneur pour gérer le fonctionnement des laboratoires nucléaires d'EACL au moyen d'un modèle OGEE. Subséquemment, un contrat a été octroyé à l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada (« ANEC ») pour la gestion et le fonctionnement des laboratoires nucléaires dans le cadre d'un modèle OGEE (« Contrat OGEE »). Le Contrat OGEE a été exécuté le 13 septembre 2015. Le Contrat OGEE prend fin le 12 septembre 2025. EACL évalue le potentiel d'entamer un autre processus concurrentiel pour poursuivre la gestion des laboratoires nucléaires et assurer leur fonctionnement.

Les LNC se concentrent sur trois secteurs clés : i) les responsabilités en matière de gestion des déchets radioactifs, d'assainissement de l'environnement et de déclassement nucléaire; ii) l'exécution d'activités scientifiques et technologiques pour satisfaire aux responsabilités fédérales essentielles; et iii) appuyer l'industrie canadienne, nucléaire et autre, par l'accès aux installations et à l'expertise scientifiques et technologiques sur le plan commercial.



Objectifs de l'approvisionnement

L'objectif de tout approvisionnement subséquent est de conclure un contrat qui réduira ou limitera les coûts et les risques pour les contribuables canadiens, tout en tirant profit des capacités et des ressources des LNC au bénéfice des Canadiens.

Ces objectifs doivent être atteints par les moyens suivants : i) l'emploi de pratiques exemplaires et d'approches novatrices qui permettront de réaliser des économies ou de stabiliser les coûts; ii) des activités d'assainissement de l'environnement, de déclassement et de gestion des déchets accélérées; iii) la génération de nouvelles recettes; iv) la résolution d'enjeux techniques, financiers et réglementaires complexes; v) l'assurance que les laboratoires nucléaires sont gérés de manière sécuritaire et sécurisée et que les capacités, les ressources et l'infrastructure nécessaires pour permettre à EACL d'exécuter son mandat sont maintenues ou construites; et vi) le tout dans un esprit de réconciliation, de formation et de maintien à long terme de relations avec les collectivités autochtones avec le but d'avoir un apprentissage, une compréhension, un respect et une guérison mutuels, ainsi que pour appuyer les possibilités de retombées économiques.

Processus d'approvisionnement

Le processus d'approvisionnement potentiel peut être mené dans un seul processus continu composé de deux étapes séparées et séquentielles; EACL se réserve le droit de changer une partie ou l'ensemble de ce processus si un approvisionnement est mené :

1. La demande de déclaration d'intérêt (« **DDI** ») afin de solliciter les commentaires et la rétroaction des parties intéressées sur divers éléments d'un éventuel processus



d'approvisionnement concurrentiel pour gérer et exploiter les laboratoires nucléaires d'EACL selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (OGEE).

2. L'étape de la demande de réponse pour l'évaluation (« **DRPE** »), où les parties intéressées soumettent une réponse qui sera évaluée afin de confirmer que les critères techniques obligatoires, les exigences en matière de capacités financières, les exigences en matière de sécurité nationale et les certifications sont respectés. L'étape de la DRPE comprend également des consultations détaillées avec les répondants qui ont satisfait aux exigences de préqualification de la DRPE (« **répondants qualifiés** »). Les exigences et les modalités détaillées de l'ébauche de la demande de propositions (« **DDP** ») et du contrat seront rendues disponibles au cours des consultations détaillées de l'étape de la DRPE aux fins de rétroaction de la part des répondants qualifiés. À la fin de l'étape de la DRPE, les répondants qualifiés recevront la version finale de la DDP.
3. L'étape de la DDP finale, ou processus de demande de soumissions, est lorsque les soumissions sont demandées des répondants qualifiés. Seuls les répondants qualifiés de l'étape de la DRPE seront admissibles pour présenter des soumissions à l'étape de la DDP. À l'étape de la DDP finale, les soumissions seront habituellement évaluées en fonction de critères obligatoires et cotés. L'octroi du contrat est prévu à la fin de l'étape de la DDP finale.

Nature de la demande de déclaration d'intérêt

Cette DDI n'est pas une demande de soumissions et n'entraînera pas l'octroi d'un contrat. Par conséquent, les parties intéressées concernant l'un des services décrits dans cette DDI ne devraient pas mettre en réserve des inventaires ou des installations ou affecter des ressources subséquemment à toute information contenue dans cette DDI. Non plus cette DDI n'entraînera pas la création d'une liste de sources. Par conséquent, qu'une partie intéressée réponde ou non à cette DDI n'empêchera pas cette partie intéressée de participer à tout approvisionnement futur. Cette DDI vise simplement à solliciter des commentaires des parties intéressées concernant les questions décrites dans cette DDI. Une partie du contenu de cette DDI peut être utilisée ou pas dans l'approvisionnement à une date ultérieure.

Réponses à la demande de déclaration d'intérêt

Chaque partie intéressée doit s'assurer de fournir son nom et son adresse de retour et que le numéro de DDI soit indiqué dans la ligne d'objet du courriel. Chaque partie intéressée utilisera les appendices A et B pour répondre à la DDI. Chaque partie intéressée est uniquement responsable de s'assurer que ses commentaires sont fournis à temps par courriel au responsable de l'approvisionnement. Les réponses peuvent être soumises dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.

Le Canada peut joindre les parties intéressées au sujet de leurs réponses à la DDI si de plus amples clarifications sont nécessaires.

Traitement des réponses

Utilisation des réponses : les réponses ne seront pas officiellement évaluées. EACL peut, à sa discrétion, examiner les réponses reçues après la date de clôture de la DDI.



Confidentialité

Les parties intéressées devraient marquer toute partie de leur réponse qu'elles considèrent comme de nature propriétaire ou confidentielle. EACL traitera les réponses conformément aux lois applicables, y compris la *Loi sur l'accès à l'information*.

Dates clés

Événement	Heure et date
Date de clôture pour soumettre une réponse	26 octobre 2022

Éléments majeurs de la portée

Cette section décrit les éléments majeurs de travail (ci-après appelés « le **travail** ») à exécuter pour gérer les laboratoires nucléaires d'EACL, et assurer leur fonctionnement, sous le modèle OGEE. Les LNC tireront profit des ressources d'EACL pour poursuivre la transformation qui se produit depuis 2015. Cela comprend ce qui suit :

- renforcer le rôle des LNC à titre de laboratoire nucléaire national du Canada en mettant en œuvre les priorités fédérales en matière de science et de technologie et en poursuivant l'innovation nucléaire pour le bien public;
- tirer profit des capacités et des actifs pour faire croître les services commerciaux de tiers;
- grandement faire progresser les activités de déclasserement, d'assainissement environnemental et de gestion des déchets afin de réduire les passifs du gouvernement du Canada;
- mettre en œuvre un programme de gestion des dépenses en immobilisations et des actifs intégré et de taille optimale.

En entreprenant tout ce qui précède, les LNC feront ce qui suit :

- maintenir un fonctionnement sécuritaire et réduire les risques avec le temps;
- améliorer et limiter le coût des activités;
- bâtir et maintenir des relations collaboratives avec les collectivités autochtones fondées sur la guérison et la réconciliation;
- accroître la collaboration entre les réseaux universitaires et de recherche;
- favoriser la collaboration dans l'industrie nationale et internationale.
- veiller à ce qu'une saine culture de la sûreté nucléaire soit maintenue et à ce que les capacités, les ressources et l'infrastructure nécessaires à la réalisation du mandat d'EACL soient préservées.

******Veillez noter que des copies caviardées du contrat actuel du gouvernement du Canada et des accords connexes pour la gestion et l'exploitation des LNC peuvent être demandées à des fins d'information seulement, comme il est décrit à l'appendice C. EACL peut utiliser une partie, la totalité ou aucune des dispositions contenues dans le contrat et les accords dans tout approvisionnement résultant.



Renforcer le rôle des LNC à titre de laboratoire nucléaire national du Canada en mettant en œuvre les priorités fédérales en matière de science et de technologie et en poursuivant l'innovation nucléaire pour le bien public

- **Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires (« FSTN »)**

Les activités de science et de la technologie (S et T) offrent une mission scientifique et technologie intégrée, efficace, axée sur les projets et tournée vers les clients qui répond aux besoins du gouvernement du Canada ainsi qu'à ceux des clients externes. Les priorités fédérales se concentrent sur quatre thèmes de recherche :

- (i) Soutenir le développement d'applications biologiques et comprendre les incidences de la radiation sur les êtres vivants
- (ii) Améliorer la sécurité sur le plan national et international, la préparation aux situations d'urgence nucléaire et les interventions en cas d'urgence nucléaire, notamment
- (iii) Soutenir la mise au point et l'utilisation sûre, sécuritaire et responsable des technologies nucléaires
- (iv) Appuyer la gestion responsable de l'environnement et la gestion des déchets radioactifs

Le Plan de travail FSTN aborde les priorités et les besoins fédéraux en matière de nucléaire tout en maintenant ces capacités de S et T aux LNC critiques pour le gouvernement. Le Plan de travail FSTN est organisé autour de quatre thèmes : la santé, l'énergie, l'environnement et la sûreté et sécurité. Les besoins fondamentaux du gouvernement du Canada ont tendance à favoriser le maintien de l'infrastructure, des aptitudes et des capacités aux laboratoires, alors que les intérêts et les priorités stratégiques en évolution du gouvernement ont tendance à éclairer les projets en particulier qui seront entrepris sous chaque thème. Les listes de projets et les priorités particulières sont déterminées par consensus entre les 13 ministères et organismes représentés dans les deux comités et les quatre sous-comités. La participation au Plan de travail FSTN varie en niveau, des chercheurs aux sous-ministres adjoints. Ces comités interministériels fédéraux fixent les priorités et déterminent l'orientation stratégique et l'affectation du financement en vue d'appuyer le Plan de travail FSTN.

- **Poursuite de l'innovation nucléaire pour le bien public**

À l'extérieur du Plan de travail FSTN, certains fonds sont disponibles pour investir dans les initiatives scientifiques et technologiques qui feront progresser les objectifs ou les capacités stratégiques. Ces investissements tirent profit des installations, des capacités et des ressources des LNC au bénéfice du Canada et, de façon plus générale, les Canadiens et le public. Voici des exemples de ces activités au cours des quelques dernières années :

- Avancées dans la production de l'isotope Actinium-225 en contribution au développement de thérapies avancées de traitement du cancer
- Collaboration avec l'industrie pour démontrer la technologie de petits réacteurs modulaires à un site d'EACL



- Avancées dans les technologies de production d'hydrogène et les techniques de stockage de l'énergie

Le travail dans ce domaine sera de poursuivre les avancées réalisées à ce jour qui sont prometteuses et qui démontrent de la valeur et de maintenir un programme permanent qui examine et entreprend de manière globale des possibilités et des investissements nouveaux et continus pour le bien public.

Tirer profit des capacités et des actifs pour faire croître les services commerciaux de tiers

Les LNC offrent des services et à un accès à leur expertise unique et à leurs installations sur le plan commercial afin d'appuyer la création d'une mission robuste, vibrante et durable de science et technologie nucléaires. L'objectif est de tirer profit des actifs et des capacités des LNC pour attirer les revenus commerciaux de tiers et les marges connexes. Un suivi des débouchés en matière de science et technologie pour des clients des secteurs de la santé, de la sûreté et de la sécurité, de l'énergie et de l'environnement est toujours effectué, celui de l'énergie étant le plus important pour ce qui est des travaux en cours et du taux de croissance. Les travaux réalisés pour les clients de l'industrie comprennent des services liés à l'énergie fournis au groupe des propriétaires de CANDU, aux principales sociétés de services publics, et aux nouveaux travaux sur le marché des réacteurs à eau légère.

Grandement faire progresser les activités de déclassement, d'assainissement environnemental et de gestion des déchets afin de réduire les passifs du gouvernement du Canada

Laboratoires de Chalk River

- **Déclassement de l'infrastructure** : La réduction des obligations et l'atténuation des risques sont les facteurs clés du déclassement de l'infrastructure des Laboratoires de Chalk River (« LCR ») comportant la planification, la caractérisation, les exigences réglementaires et le déclassement physique d'installations et de structures jugées de nature à ne pas conserver.
- **Rétablissement de l'environnement** : Le volet du rétablissement de l'environnement des LCR est chargé de réduire le risque des terrains contaminés et d'assurer le contrôle et la surveillance à long terme des eaux souterraines contaminées. Les activités comprennent l'assainissement des zones de gestion des déchets, nécessitant les études de faisabilité nécessaires pour déterminer l'assainissement le plus approprié de la contamination du sol dans les secteurs où les déchets ont été directement enfouis dans des tranchées, des fosses, des réservoirs au sol ou des trous de stockage ou dans les secteurs environnants au-dessus ou en dessous des structures au sol et des panaches. Ces déchets doivent être récupérés, caractérisés, triés et stockés ou éliminés de manière appropriée.
- **Gestion, traitement, stockage et élimination des déchets** : Comprend les projets qui couvrent un large éventail d'activités veillant à ce que les capacités de gestion, de traitement et de stockage des déchets et les ressources d'élimination soient disponibles et opérationnelles pour répondre aux besoins des LNC. Les activités dans la portée comprennent les suivantes :
 - La collecte, le transport, le stockage et le traitement des déchets liquides.
 - La gestion et l'utilisation de diverses installations de stockage, de traitement et d'élimination de déchets.



- Le tri, la surveillance et le traitement de déchets solides à éliminer et l'exécution continue des services de caractérisation des déchets.
- La gestion, le tri et le stockage des déchets de faible activité (« **DFA** ») jusqu'à ce qu'une installation d'élimination soit disponible ainsi que la continuation, au besoin, de la construction d'une installation d'élimination près de la surface au site de Chalk River.
- La gestion et le stockage des déchets de moyenne activité (« **DMA** »), comme continuer à améliorer les aires de stockage de déchets et à les offrir par l'inspection, le traitement, le tri ou le regroupement des déchets dans des conteneurs, au besoin, et exécution d'autres travaux de récupération, le cas échéant. La considération des voies d'élimination et d'état final des DMA devra également être faite et mise de l'avant.
- La gestion des déchets de haute activité (« **DHA** »), continuer à réaliser des progrès pour développer et mettre en œuvre une stratégie exhaustive visant à des voies d'élimination optimales pour tous les combustibles et le matériel nucléaire spécial géré par les LNC. Cette stratégie comprend un accent mis sur l'élaboration de solutions liées au cycle de vie en vue d'éliminer de façon permanente les passifs nucléaires, avec une attention clé pour s'assurer que les combustibles peuvent être soit rapatriés des États-Unis, soit éliminés dans le futur stockage en couche géologique profonde prévu par la Société de gestion des déchets nucléaires.

Réacteurs prototypes

Gentilly-1 et Douglas Point sont des réacteurs nucléaires prototypes à l'arrêt, propriétés d'EACL, situés respectivement à Bécancour, au Québec, et à Kincardine, en Ontario. Ces réacteurs ont été utilisés de la fin des années 60 jusqu'au milieu des années 80 pour faire progresser la technologie des réacteurs CANDU. Les deux réacteurs ne fonctionnent plus et sont actuellement en « état d'arrêt sûr » en attendant les plans complets de déclasserment.

La portée générale des travaux associés avec Douglas Point (DP) et Gentilly-1 (G-1) a deux fonctions principales :

- Maintenir les sites dans un état d'arrêt sûr du système d'eau de service conformément à leur permis de déclasserment d'une installation de gestion des déchets respectif et au Manuel des conditions de permis.
- Faire progresser le déclasserment des bâtiments.

Initiative dans la région de Port Hope

L'Initiative dans la région de Port Hope représente l'engagement du Canada à l'égard de la décontamination et de la gestion sécuritaire des déchets radioactifs historiques de faible activité situés dans les municipalités de Port Hope et de Clarington, en Ontario. L'objectif est de relocaliser et de gérer de façon sécuritaire environ 2,1 millions de mètres cubiques de déchets radioactifs historiques de faible activité et les sols contaminés. Pour y arriver, deux projets sont en cours : le projet de Port Grandby et le projet de Port Hope. Les deux comportent l'assainissement du matériel contaminé et la construction



d'une installation de gestion des déchets à long terme près de la surface (une dans chaque municipalité, les deux maintenant achevées). Alors que le projet de Port Granby est virtuellement achevé, le projet de Port Hope est beaucoup plus complexe et se poursuivra au-delà de 2025, puisqu'il comprend l'assainissement de centaines de propriétés résidentielles, ainsi que du port de Port Hope et des secteurs environnants.

Mettre en œuvre un programme de gestion des dépenses en immobilisations et des actifs intégré et de taille optimale

Le plan d'EACL visant à revitaliser les Laboratoires de Chalk River repose sur les évaluations continues des LNC des besoins en infrastructures, compte tenu notamment des exigences en matière de santé, de sûreté, de sécurité et des risques environnementaux, des conditions actuelles des installations, des exigences réglementaires et des besoins commerciaux continus. Tous les investissements visent à appuyer le renouvellement et la revitalisation du site de Chalk River, comme l'ont évalué les LNC et l'a approuvé EACL, pour régler les lacunes créées par les niveaux réduits d'investissement en capital historiquement.

Les investissements en capital visent à aborder deux volets principaux d'intérêt :

- Infrastructure scientifique nouvelle – Ces investissements s'inscrivent dans un plan à long terme visant à revitaliser le site de Chalk River et à mettre en place des installations scientifiques nouvelles en vue de construire un complexe de science et technologie nucléaires moderne et de classe mondiale qui répond aux besoins du gouvernement et de l'industrie.
- Infrastructure du site – Des investissements sont requis pour soutenir les installations et les infrastructures existantes et vieillissantes au site de Chalk River comme les réseaux de distribution d'eau potable, d'égouts pluviaux, de traitement des eaux usées, le réseau électrique et autres services publics. Ces investissements sont nécessaires pour répondre aux exigences en matière de réglementation et de santé, de sûreté, de sécurité et d'environnement, et pour maintenir la rentabilité et la fiabilité du site.

En entreprenant ces investissements, les LNC sont également responsables de maintenir un programme robuste, agile et priorisé de gestion des actifs afin de maintenir les actifs et les infrastructures existants en bon état.

Le Plan d'immobilisation ne comprend pas l'infrastructure qui appuie directement les activités de déclasserment et de gestion des déchets.

Services généraux

La portée des services généraux est de fournir ces services qui assurent la réalisation sécuritaire, efficiente et efficace du travail des LNC dans les S et T, le déclasserment, l'assainissement environnemental, la gestion des déchets, ainsi que les immobilisations et l'infrastructure. Cela comprend l'ensemble des services de soutien requis de la plupart des organisations et, de plus, ceux uniques aux sites nucléaires autorisés. Les activités comprennent les suivantes :

- Maintenir un programme de pointe de Santé, sûreté, sécurité et environnement (SSSE) qui comprend la gestion des forces de sécurité, la protection contre les incendies, le centre de



santé, la protection contre le rayonnement et la dosimétrie, la préparation aux urgences, la protection de l'environnement et la santé et sécurité au travail.

- Gérer les fonctions de services administratifs habilitants, y compris les ressources humaines, les finances, le bureau de gestion de projet (BGP), la technologie de l'information, la chaîne d'approvisionnement et les services juridiques, entre autres.
- Gérer le fonctionnement du site, autrement connu sous le nom de groupe de développement de l'infrastructure, dont le portefeuille comprend la surveillance et l'entretien des réseaux d'énergie et de services publics des LCR, les bâtiments et structure, le chemin et les sols, ainsi que le réseau de distribution du parc et de l'équipement.
- Gérer l'entretien des installations du site.
- Habilitier l'autorité technique centrale qui assure l'excellence technique dans l'ensemble de l'organisation par le soutien à l'ingénierie, la conformité, les programmes d'assurance de la qualité, les programmes d'assurance du rendement, la gestion du matériel nucléaire, ainsi la formation et le développement.

Fermeture des laboratoires de Whiteshell et du Réacteur nucléaire de démonstration

Le contrat OGEE actuel comprend deux accords à « coûts cibles » distincts, soit l'un pour la fermeture des Laboratoires de Whiteshell et l'autre pour la fermeture du Réacteur nucléaire de démonstration. Ces accords ont chacun des durées distinctes de la durée de l'accord de la société d'exploitation du site, qui couvre le reste du champ d'application dont sont responsables les LNC. EACL peut ou non inclure le champ d'application des deux accords à coûts cibles dans tout processus d'approvisionnement résultant, car elle a la possibilité de demander à l'ANEC de poursuivre l'exécution de ces accords jusqu'à la fermeture des sites.



Appendice A – Forme de soumission

Données de l'entreprise

- Description de la structure administrative, y compris toute affiliation et filiale
- Coordonnées

Forme des énoncés de capacités

Pour chaque élément majeur de la portée, veuillez inclure ce qui suit :

- Compétences fondamentales : brève introduction concernant la compétence ou le domaine d'expertise en particulier de la partie intéressée pour chaque élément majeur de la portée. Inclure, au besoin, une liste à puce des renseignements clés.
- Expérience antérieure : liste avec les détails généraux du travail antérieur de nature semblable dans le format décrit à l'Appendice B.
- Différentiateurs : indiquez ce qui vous différencie de vos concurrents et en quoi cela est avantageux pour vos clients. Incluez les certifications ou les qualifications pertinentes.

Autres renseignements

Les parties intéressées devraient répondre aux questions suivantes :

- (i) Veuillez décrire pourquoi votre organisation veut participer à cet approvisionnement potentiel.
- (ii) À quel type d'échéancier vous attendez-vous pour vous préparer et vous associer pour le processus d'approvisionnement décrit dans ce document?
- (iii) EACL s'attend à un degré élevé de collaboration au cours de l'étape de la DRPE sur divers éléments techniques, opérationnels et financiers du contrat. Avez-vous des suggestions pour les interactions qui permettraient une consultation active entre le promoteur et EACL; p. ex., une ébauche de DDP?
- (iv) EACL s'est engagé à collaborer avec les groupes autochtones dans l'esprit de la réconciliation, veuillez décrire votre expérience avec les collectivités autochtones canadiennes.
- (v) Décrivez comment votre organisation appuie les initiatives de durabilité, d'équité, de diversité et d'inclusion.
- (vi) Veuillez identifier les obstacles potentiels à la concurrence et les risques associés à la réalisation du projet.



Appendice B – Format de l'expérience antérieure

A. Nom de l'entreprise répondre à cette « demande de déclaration d'intérêt » (tel que noté à l'appendice A) :

B. Coordonnées de référence

1. Titre du contrat et numéro d'identification :
2. a. Nom de l'entrepreneur :
b. Si l'entrepreneur est un consortium ou un partenariat, fournissez le nom de chaque membre ou entreprise partenaire :
3. Client du contrat (nom de l'organisme gouvernemental ou du principal entrepreneur) :
4. Point de contact du client du contrat (agent contractant ou chef de programme) :
5. Période d'exécution du contrat :
6. Type de contrat (gestion et fonctionnement, coût visé ou autre) :
7. Valeur totale du contrat (y compris les options) :
8. Portée du contrat :
9. Autoévaluation du rendement :